

# ECOLE DE BATTERIE

DANTE AGOSTINI

Lillers /Béthune

## règlement Intérieur

il est rappelé aux élèves et parent d'élèves :

Les prix des cours est un forfait annuel divisé en mensualités, elles restent constantes quel que soit le nombre de cours dans le mois, excepté le mois de septembre ou un prorata est calculé en fonction des cours pris.

A partir du mois d'octobre nous demandons en engagement trimestriel (1 chèque encaissé chaque mois. )

Le forfait engage le professeur à dispenser au minimum 10 cours par trimestre.

Si par fait de longue maladie ou d'accident justifiés, l'élève est absent plusieurs semaines nous nous engageons à reporter les cours non pris sur le trimestre suivant.

Le montant forfaitaire des cours devra être réglé chaque début de trimestre.

### Motifs d'exclusion :

L'exclusion de l'élève peut être prononcée :

- A) Au bout de la quatrième absence (sauf si le professeur en a été averti dans un délai qu'il juge raisonnable).
- B) Si le travail fourni par l'élève est jugé insuffisant par son professeur.
- C) Si l'élève est en désaccord avec le règlement intérieur de l'école

L'inscription à l'école donne droit à :

- Remise sur le matériel
- Un diplôme décerné en fin d'année après passage de l'examen correspondant au niveau de l'élève, pour la classe de batterie.

Signature de l'élève ou des parents de l'élève.

Marc Dufour  
54 Rue de Saint –Venant  
62190 Lillers  
Portable : 06 89 43 42 89